



## **Arrêté temporaire de restriction de circulation**

**Spectacle « Vague humaine »**

**Dimanche 29 mai 2022**

**N°ARR2022-019**

Le Maire de la Commune de PORSPODER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1 à L 2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.11,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie – signalisations temporaires),

Considérant que la circulation doit être réglementée pour le bon déroulement du spectacle « Vague humaine », organisé par l'association Aricoche à la plage des Dames, le **dimanche 29 mai de 15h30 à 17h30**, sur l'isthme situé près de la presqu'île Saint Laurent ;

### **ARRETE**

#### **Article 1er :**

**Le dimanche 29 mai 2022, de 15h30 à 17h30**, la circulation des véhicules sera interdite sur l'isthme situé près de la presqu'île Saint Laurent, pour permettre le déroulement du spectacle « Vague humaine » sur la plage des Dames, organisé par l'association Aricoche.

L'association devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité durant le spectacle.

**Article 2 :** Des barrières seront installées à l'entrée de l'isthme (après le rond-point) pour interdire la circulation durant le spectacle.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à PORSPODER, le 24 mai 2022

Le Maire,  
Yves ROBIN





POSE DE 2  
BARRIERES